

No. de résolution
ou annotation

À l'ajournement de la séance ordinaire du **CONSEIL DES COMMISSAIRES** de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy du **huitième jour du mois d'avril deux mille neuf**, dûment convoqué et tenu au centre administratif du 1515, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières, ce **vingt-deuxième jour d'avril 2009**, sous la présidence de monsieur Yvon Lemire, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

LES COMMISSAIRES

	Jean-Guy Paillé
Denys Beaudin	
Claude Brouillette	Suzanne Poirier
Christian Daigneault	
Jacques Désilets	Thérèse Pruneau
Roland Auclair	Louise Rocheleau Laporte
Vital Gaudet	Pierrette Rouillard
Réjean Hivon	
Gilles Isabelle	Marie-Josée Tardif
Denis Lamy	Pierre Tremblay
Michel Marcotte	

LES COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

Julie Morneault	Guylaine Paillé
-----------------	-----------------

ABSENCES MOTIVÉES

Pierre-A. Dupont
Georgette Bazinet
Dany Poulin
Stéphane Poirier

SONT AUSSI PRÉSENTS

Michel Morin	Directeur général
Hélène Corneau	Directrice générale adjointe
Jean Huard	Directeur général adjoint
Claudine Thivierge	Secrétaire générale
Alain Bastien	Directeur des ressources financières et matérielles
Bernard Dufourd	Directeur des services éducatifs en formation professionnelle et continue
Serge Hamel	Directeur des services éducatifs au secteur jeunes

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Claudine Thivierge, secrétaire générale, constate le quorum.
Monsieur Yvon Lemire, président, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et à l'assistance.

114-CC/09-04-22

IL EST PROPOSÉ par RÉJEAN HIVON, COMMISSAIRE, de poursuivre la séance du Conseil des commissaires.

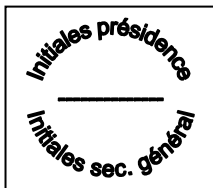
AJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

CONSIDÉRANT le contexte politique actuel au niveau du Québec en ce qui a trait à l'état des finances des Commissions scolaires;

CONSIDÉRANT la réforme de la comptabilité scolaire présentement en cours;

CONSIDÉRANT la rencontre prévue le 28 avril prochain au niveau gouvernemental;

CONSIDÉRANT l'urgence de procéder à une résolution du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy;



115-CC/09-04-22

Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Conseil des commissaires

Le 22 avril 2009

IL EST PROPOSÉ PAR DENYS BEAUDIN, COMMISSAIRE, d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour de la séance d'ajournement de la séance ordinaire du 8 avril 2009 :

7.1 Modalités d'utilisation des surplus des commissions scolaires

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

ASSERMENTATION D'UN COMMISSAIRE

Suite à l'élection scolaire partielle qui s'est déroulée le 5 avril 2009, monsieur Claude Alarie ayant été élu avec une majorité de 231 sur un total de 261, monsieur René Parenteau, président d'élection, procède à son assermentation.

Monsieur Parenteau profite de l'occasion pour remercier les membres du Conseil des commissaires et la direction générale pour la confiance qui lui a été témoignée lors de son mandat.

MODALITÉS D'UTILISATION DES SURPLUS DES COMMISSIONS SCOLAIRES

CONSIDÉRANT la consultation du Ministère de l'Éducation, du Loisirs et du Sport sur le projet de règles budgétaires 2009-2010;

CONSIDÉRANT l'intention du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'encadrer la gestion des surplus des commissions scolaires et de limiter à 10 % leur utilisation en se référant aux résultats des états financiers du 30 juin de l'année précédente;

CONSIDÉRANT que les conseils des commissions scolaires sont des gouvernements locaux élus, imputables de leur administration;

CONSIDÉRANT l'application de la Loi 88 qui prévoit des conventions de partenariat à intervenir entre les commissions scolaires et la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT l'application de la Loi 88 qui prévoit des conventions de gestion entre les écoles et les commissions scolaires;

116-CC/09-04-22

IL EST PROPOSÉ PAR DENYS BEAUDIN, COMMISSAIRE,

De faire savoir à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy s'oppose fortement à cette mesure imposée unilatéralement qui porte atteinte à l'autonomie des gouvernements locaux scolaires, démocratiquement élus;

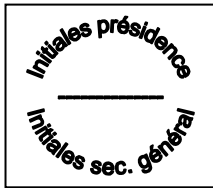
De faire savoir à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport que cette mesure va à l'encontre même de l'esprit de la Loi 88 qui reconnaît aux commissions scolaires des responsabilités accrues dans le contexte d'une gouvernance renouvelée;

De faire savoir à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport que l'imposition de cette mesure aura un impact certain sur la réussite éducative des élèves et des mesures à mettre en force pour favoriser la persévérance scolaire

De faire savoir à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy prône un partenariat avec le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que l'utilisation des surplus serait convenue dans les conventions de partenariat à intervenir entre les commissions scolaires et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

De faire suivre copie de cette résolution à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, aux députés provinciaux des circonscriptions de Trois-Rivières, Maskinongé, Champlain, Laviolette, à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à toutes les commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 30, monsieur Denis Lamy propose la levée de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le président

La secrétaire générale